



LA QUINZAINÉ D'ALGÉRIE

Service économique régional d'Alger

Presse du 17 au 31 juillet 2020

La « Quinzaine d'Algérie » est une revue de presse bimensuelle qui reprend les principales informations à caractère économique parues dans la presse algérienne

Covid-19 Mesures pour les entreprises

Le ministre des Finances a annoncé plusieurs mesures de soutien aux entreprises :

- l'octroi de prêts bancaires à taux bonifié avec exonération des intérêts durant une période de 6 mois.
- la facilitation des procédures d'accès aux crédits d'exploitation au profit des entreprises au cas par cas, avec un taux d'intérêt de 0%.
- Le bénéfice de la garantie de l'Etat pour des crédits pouvant représenter 3 mois du chiffre d'affaires, ou une année de la masse salariale, pour les entreprises innovantes et naissantes.
- La suspension de l'application de tout commandement à payer ou saisie sur compte bancaire obtenue par voie judiciaire et ce, jusqu'à la fin de l'exercice.

De plus, la Direction Générale des Impôts (DGI) a annoncé :

- l'annulation des amendes, majorations et pénalités appliquées pour dépôt tardif des déclarations et paiement des droits, impôts et taxes y relatifs ». Cette mesure concerne les déclarations mensuelles relatives aux mois de février 2020 et suivants, les déclarations afférentes aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2020 et les déclarations annuelles de résultats ou de revenus de l'exercice 2019.
- La possibilité de solliciter, auprès du receveur des impôts compétents, l'octroi d'un échéancier de paiement des impôts et taxes dus et ce, en fonction de leurs capacités financières.

Enfin, le président de la République a instruit :

- le Premier ministre d'allouer immédiatement une aide financière d'un montant de 30 000 DZD (≈ 234,14 USD) pendant une période de 3 mois afin d'atténuer les effets de la pandémie sur les PME/PMI et les professions libérales notamment.
- le ministre des Finances de prendre une note destinée au secteur bancaire pour s'assurer de la mise en œuvre des mesures préventives de facilitation de financements déjà prises au niveau de la Banque d'Algérie.

Pour plus d'informations : Décret exécutif n° 20-207 du 27 juillet 2020
<https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2020/F2020043.pdf>

Pour plus d'informations : Communiqué de la Direction Générale des Impôts (DGI) https://www.mfdgi.gov.dz/images/pdf/communiques/communiqué-mesures_soutien_entreprises_3_fr.pdf

(JOURNAL OFFICIEL – SITE OFFICIEL DE LA DGI)

Covid-19
Aides financières

Selon le ministre des Finances, il a été mis en place plusieurs enveloppes, attribuées à plusieurs secteurs, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19. Ainsi, il a été alloué :

- 24,7 Mds DZD (≈ 192,78 MUSD) aux familles démunies.
- 24,39 Mds DZD (≈ 190,36 MUSD) aux agents de l'Etat mobilisés dans la lutte contre la pandémie (ministères de la Santé, de l'Intérieur, des Finances et de la Défense nationale).
- 22 Mds DZD (≈ 171,71 MUSD) aux familles impactées par la pandémie, notamment l'opération de solidarité Ramadhan 2020.
- 12,85 Mds DZD (≈ 100,29 MUSD) à l'acquisition des moyens de protection.
- 12,64 Mds DZD (≈ 98,65 MUSD) au ministère de la santé.
- 3,6 Mds DZD (≈ 28,09 MUSD) à la Pharmacie centrale des hôpitaux et à l'Institut Pasteur d'Algérie, à la demande du ministère de la Santé.
- 3,32 Mds DZD (≈ 25,91 MUSD) à l'aide et au rapatriement des citoyens.
- 271 MDZD (≈ 2,11 MUSD) à la coopération internationale, dont 258 MDZD (≈ 2,01 MUSD) au Fonds d'intervention Covid-19 pour l'Afrique.
- 100 MDZD (≈ 780 518,26 USD) au ministère des Affaires étrangères pour la régularisation d'une dépense relative à l'acquisition de caméras thermiques au profit du secteur de la santé.

(EL MOUDJAHID)

Covid-19
Mesures complémentaires
Reconduction

Le décret exécutif n° 20-207 du 27 juillet 2020 portant reconduction des mesures de consolidation du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (Covid-19) a été publié au Journal officiel n° 43. Les mesures prises à compter du 28 juillet 2020 sont, la reconduction pour une durée de 15 jours :

- du confinement partiel à domicile (de 20h00 à 05h00) dans les wilayas: Adrar, Alger, Annaba, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Boumerdès, Bordj Bou Arreridj, Bouira, Chlef, Constantine, Djelfa, El Oued, Khenchla, Laghouat, M'Sila, Mascara, Médéa, Oran, Ouargla, Oum El Bouaghi, Relizane, Sétif, Sidi Bel Abbes, Souk Ahras, Tissemsilt et Tipaza.
- Du pouvoir donné aux walis de prendre toutes les mesures qu'exigent la situation sanitaire de chaque wilaya, notamment l'instauration, la modification et la modulation des horaires de confinement à domicile ciblé d'une ou plusieurs communes, localités ou quartier connaissant des foyers de contamination.
- De l'interdiction de circulation routière, y compris des véhicules particuliers, de et vers les wilayas suscitées. Ne sont pas concernés par cette mesure les transports de personnel et de marchandises.

(JOURNAL OFFICIEL – LE QUOTIDIEN D'ORAN – EL MOUDJAHID)

OPEP
Pétrole
Prix

Le baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en septembre, valait 43,69 usd le 24 juillet (+ 0,88% par rapport à la clôture des marchés la veille) ; et 44,03 usd le 27 juillet 2020 (+ 0,25 usd par rapport à la clôture des marchés la veille).

Pour rappel : Depuis mai 2020, les pays de l'OPEP+ ont réduit leur production de 9,7 mb/j (millions de barils par jour).

Pour rappel : Les parties prenantes à l'accord de réduction de la production de pétrole appliqueront une réduction de leur production de : 7,7 mb/j entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2020, et 5,8 mb/j entre le 1^{er} janvier 2021 et avril 2020.

(LIBERTE – L'EXPRESSION)

**OPEP
Pétrole
Réserves
Production**

Selon le dernier bulletin statistique annuel de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), les réserves prouvées de pétrole brut des pays membres se sont établies à 1,2 milliard de barils à la fin 2019, en hausse de 3,7% par rapport à 2018. Par ailleurs, les réserves mondiales de pétrole brut s'élevaient à 1,55 milliard de barils à la fin de l'année 2019, contre 1,49 milliard de barils en 2018 (+ 3,6%). Enfin, la production mondiale totale de pétrole brut s'est établie à 5,26 millions de barils/jour en moyenne, en baisse de 0,7% par rapport à 2018.

(APS)

Selon l'Office Nationale des Statistiques (ONS), l'Algérie a enregistré une croissance économique de - 3,9% au 1^{er} trimestre 2020, contre une croissance de +1,3% à la même période 2019. Cette baisse « conséquente » a été aggravée par la crise sanitaire mondiale.

Par ailleurs, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) hors hydrocarbures s'est établi à - 1,5% au 1^{er} trimestre 2020, contre + 3,6% à la même période 2019.

Enfin, entre les deux périodes de comparaison, la croissance du secteur des hydrocarbures est passée de - 7,1% à -13,4%. Les prix des hydrocarbures ont chuté de 16,9%, ce qui implique une baisse nominale de 28% de la valeur ajoutée du secteur, contre une baisse de 8% à la même de l'année précédente.

Evolution du taux de croissance de certains secteurs entre les 1^{ers} trimestres 2019 et 2020

Secteur	1 ^{er} trimestre 2019	1 ^{er} trimestre 2020
Transports et communications	+ 5,3 %	- 4,8 %
Services marchands	+ 5,0 %	- 2,8 %
Hôtellerie et restauration	+ 5,5 %	- 2,7 %
Services fournis aux ménages	+ 3,8 %	- 1,8 %
Services non marchands	+ 1,8 %	- 1,6 %
Commerce	+ 4,8 %	- 1,5 %
Industrie	+ 4,9 %	- 0,5 %
Industries agroalimentaires	+ 2,7 %	+ 2,6 %
Agriculture	+ 2,7 %	+ 2,3 %
BTPH	+ 2,9 %	+ 0,8 %

(EL WATAN – APS)

**ONS
Croissance
économique
1^{er} trimestre 2020**

**ONS
Inflation**

Selon l'Office National des Statistiques (ONS), le taux d'inflation moyen annuel en Algérie a atteint 2,1% à fin juin dernier.

(APS)

**Gouvernement
Changement**

Le président de la République a mis fin, le 29 juillet 2020, aux fonctions de M. Ahmed Chawki Fouad Acheuk Youcef en qualité de ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

Le chef de l'Etat a chargé la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mme. Kaoutar Krikou, d'assurer l'intérim.

(EL MOUDJAHID)

Finance islamique

Selon le ministre des Finances, deux banques publiques proposeront des produits de la finance islamique durant le mois d'août 2020.

(APS)

L'Association des Banques et Etablissements Financiers (ABEF) a adressé des instructions aux différentes banques de la place portant sur la liste des produits agricoles dont l'importation est suspendue pour des périodes bien déterminées.

Liste des produits agricoles interdits d'importation durant certaines périodes	
Produit	Période de suspension d'importation
Agrumes	Du 1 ^{er} octobre au 30 juin
Abricots	Du 1 ^{er} avril au 31 juillet
Cerises	Du 1 ^{er} mai au 31 juillet
Pêches	Du 1 ^{er} mai au 31 août
Prunes	Du 1 ^{er} juin au 30 septembre
Raisins	Du 1 ^{er} juin au 30 novembre
Poires	Du 1 ^{er} juin au 29 février
Pommes	Di 1 ^{er} juin au 31 mars
Amandes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Figues	Du 1 ^{er} juin au 31 octobre
Grenades	Du 1 ^{er} septembre au 31 janvier
Nèfles	Du 1 ^{er} avril au 31 juillet
Coings	Du 1 ^{er} octobre au 30 novembre

**Produits alimentaires
Interdiction d'importation**

**Produits importés
Durée minimale de conservation
Abrogation**

Les dispositions de l'arrêté de 2019 fixant la durée minimale de conservation des produits importés soumis à l'obligation d'indication de la date limite de consommation ont été abrogées.

Selon l'ancien arrêté, « les produits dont la durée de conservation est inférieure ou égale à une année doivent posséder, à la date d'inspection, une durée de conservation égale au moins à 70% de leur durée de vie, exprimée en mois et jours ».

Il était par ailleurs exigé que « les produits dont la durée de conservation est supérieure à une année doivent posséder, à la date d'inspection, une durée minimale de conservation égale, au moins, à 50% de leur durée de vie, exprimée en mois et en jours ».

Pour plus d'informations : <https://www.joradp.dz/FTP/JO-FRANCAIS/2020/F2020041.pdf>

pour plus d'informations : <https://www.joradp.dz/FTP/JO-FRANCAIS/2019/F2019040.pdf>

(APS)

**Ports secs
Suspension d'activité**

La Direction Générale des Douanes (DGD) a décidé de suspendre l'activité de transfert de marchandises vers 10 ports secs, à savoir : Alger (3), Blida (3), Annaba (2), Constantine (1) et Sétif (1).

La DGD précise que cette décision vient en exécution des instructions des pouvoirs publics, prises lors de la réunion du Conseil des ministres du 14 juin 2020, lors de laquelle le président de la République avait ordonné « la fermeture des ports secs non autorisés » et « de faire obligation aux ports secs autorisés de se doter de scanners pour faciliter le contrôle par les Douanes ».

(LIBERTE)

<p>Hydrocarbures Loi</p>	<p>Selon le ministre de l’Energie, les textes d’application de la nouvelle loi sur les hydrocarbures devront impérativement être prêts avant le mois de septembre 2020.</p> <p style="text-align: right;"><i>(EL WATAN)</i></p>
<p>Industrie Montage de produits électroménagers Montage de véhicules Importation de véhicules neufs Acquisition de chaines et d’équipements rénovés</p>	<p>Lors du Conseil des ministres qui s’est tenu le 26 juillet 2020, ont été adoptés les décrets concernant les cahiers des charges relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ au montage de produits électroménagers pour lequel il sera exigé un taux d’intégration égal ou supérieur à 70% dès la 1^{ère} année d’activité. ➤ Au montage de véhicules pour lequel il est prévu un taux d’intégration évolutif et qui sera fixé à 30% dès la 1^{ère} année d’activité. ➤ A l’importation de véhicules neufs. Il sera exigé un déploiement de l’opérateur au niveau national et l’inclusion d’un service après-vente efficient et professionnel. ➤ Et à l’importation de chaines et d’équipements rénovés. Il est prévu que toute opération du genre sera postérieure à une étude approfondie, réalisée avec des bureaux d’études et de compagnies d’assurances connues. Par ailleurs, il sera obligatoire que l’outil de production acheté soit : 1) viable et acquis en main et n’ayant pas servi depuis plus de 5 ans au jour de son acquisition ; 2) capable de contribuer à la production de valeur ajoutée et à concourir à la création d’emplois ; 3) incessible au cours des 5 premières années de son importation. <p style="text-align: right;"><i>(EL WATAN)</i></p>
<p>Montage automobile</p>	<p>Selon le quotidien El Bilad, l’Algérie reprendra bientôt l’activité de montage automobile. En attendant que le nouveau cahier des charges relatif au secteur, le journal révèle certaines conditions. Ainsi, les investisseurs : 1) devront justifier d’une expérience minimale de 5 ans dans le domaine de la production industrielle et 2) ne pourront produire que deux marques différentes de véhicules au même endroit.</p> <p>Par ailleurs, les taux d’intégration minimale exigés seront progressifs : 30% au début du projet, 35% à partir de la 3^{ème} année, 40% à partir de la 4^{ème} année, et 50% à compter de la 5^{ème} année de production.</p> <p>Enfin, l’investisseur passera par 3 étapes afin de réaliser son projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l’obtention d’une licence temporaire, délivrée par le ministère de l’Industrie, dans un délai de 30 jours, et qui permettra à l’investisseur de s’inscrire au registre du commerce et d’entamer les procédures administratives relatives à son activité. ➤ L’obtention de la licence définitive, accordée après visites de terrain effectuée par un comité ministériel dans le but de s’assurer que l’investisseur respecte les termes du cahier des charges, et qui permettra le démarrage effectif de l’activité. ➤ L’évaluation technique pour bénéficier du régime fiscal préférentiel. Ce dernier est accordé aux investisseurs agréés sur la base d’une évaluation technique réalisée par le ministère de l’Industrie. Le certificat d’évaluation est délivré dans un délai de 30 jours suivants le dépôt de la demande. <p style="text-align: right;"><i>(EL BILAD – OBSERV’ALGERIE)</i></p>
<p>Céréales Campagne 2019- 2020</p>	<p>Selon le ministère de l’Agriculture et du Développement rural, la campagne céréalière moisson-battage 2019-2020 s’appuie sur une capacité de stockage mobilisée de 38,5 millions de quintaux (Mqx), dont 35 Mqx de capacités de stockage, renforcés par la mise en service de 9 nouveaux silos d’une capacité totale de 3,5 Mqx.</p> <p>Par ailleurs, la superficie emblavée au titre de cette campagne céréalière est estimée à 3,5 millions d’hectares, dont 2,5 millions d’hectares ont été moissonnés à ce jour.</p> <p>Enfin, 3 Mqx de semences certifiées (dont 2,6 Mqx commercialisés) et 1,8 Mqx d’engrais (dont 1,3 Mqx commercialisés) ont été mis à disposition des céréaliculteurs.</p> <p style="text-align: right;"><i>(APS)</i></p>

Infrastructures hydrauliques Recensement

Le ministère des Ressources en eau a lancé une vaste opération de recensement des infrastructures hydrauliques qui touchera chaque commune d’Algérie.

Le ministère est « déterminé à collecter, rassembler et organiser toutes les informations du terrain afin de pouvoir effectuer un pilotage stratégique efficient ». « Jusqu’à aujourd’hui, le potentiel au niveau de nos communes (réseaux, réservoirs, ouvrages communaux, etc.) n’avait jamais été globalement évalué avec précision ».

Cet inventaire « favorisera la planification des interventions immédiates de mise à niveau, afin de soulager les zones qui se trouvent en difficultés à cause d’un entretien et d’un suivi déficients ».

A l’issue de cette opération, « le ministère ... se dotera de son premier système d’information, qui viendra renforcer ses dispositifs décisionnels, en permettant en temps réel, une vision éclairée de la situation des infrastructures hydrauliques ».

(APS)

Partenariat algéro-espagnol Sonatrach CEPSA

La compagnie algérienne Sonatrach et le groupe espagnol CEPSA ont signé, le 29 juillet 2020, un mémorandum d’entente (MoU) afin d’examiner les possibilités d’investissements conjoints dans les domaines d’exploration, de développement et de production d’hydrocarbures en Algérie et à l’international.

Pour rappel : Sonatrach a récemment annoncé l’achèvement d’une opération d’acquisition de 19,10% des actions détenues par la compagnie CEPSA Holding dans la société Medgaz. Grace à cette opération, Sonatrach a augmenté sa participation à la société Medgaz SA de 42,96% à 51%.

Pour rappel : Sonatrach Alnaft et CEPSA ont signé, en 2018, un accord d’exploitation pour le champ de Rhoude el Kouf (RKF) situé à Berkine. L’investissement avait été estimé à 1,2 Md USD et s’étale sur 25 ans.

(EL WATAN)

Entreprise algérienne Sonatrach Réorganisation

Selon le ministre de l’Energie, la compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach connaîtra bientôt une réorganisation basée sur « les métiers ».

Il a fait remarquer que la compagnie « a fait de tout et de rien pour s’occuper de ce qui ne la regarde pas » et l’a invitée à « réduire les coûts de fonctionnement et d’exploitation de son gaz et de son pétrole pour être compétitive sur le marché ».

(RADIO ALGERIENNE)

Entreprises algériennes Pertes liées à la Covid-19

Pertes financières de certains groupes publics à la fin avril 2020		
(selon le ministre des Finances)		
Entreprise	Montant des pertes (DZD)	Montant des pertes (USD)
Sonatrach	247 Mds DZD	≈ 1,92 Md USD
Naftal	20 Mds DZD	≈ 156,10 MUSD
Air Algérie	16,31 Mds DZD	≈ 127,30 MUSD
Sonelgaz	6,5 Mds DZD	≈ 50,73 MUSD
GHTT	2,7 Mds DZD	≈ 21,07 MUSD
Transtev	1,32 Md DZD	≈ 10,30 MUSD
Tassili Airlines	595 MDZD	≈ 4,64 MUSD
SNTF	360 MDZD	≈ 2,80 MUSD
ANDT	31,56 MDZD/mois	≈ 246 331,56 USD/mois

(EL MOUDJAHID – APS)

**FCE
Appellation**

Le Forum des Chefs d'Entreprises (FCE) a définitivement acté son changement d'appellation pour « Confédération Algérienne des Patrons Citoyens (CAPC) ».

(ALGERIE 1)

**Covid-19
Bilan**

Covid-19 – Bilan de contaminations et de décès en Algérie				
Jour	Cas en 24 heures	Total de contaminations	Cas / 100 000 habitants	Total de décès
17 juillet	593	21 948	1,4	1 052
18 juillet	601	22 549	1,4	1 068
19 juillet	535	23 084	1,2	1 078
20 juillet	607	23 691	1,4	1 087
21 juillet	587	24 278	1,3	1 100
22 juillet	594	24 872	1,3	1 111
25 juillet	605	26 764	1,4	1 146
26 juillet	593	27 357	1,3	1 155
27 juillet	616	27 973	1,4	1 163
28 juillet	642	28 615	1,5	1 174
29 juillet	614	29 229	1,4	1 186

(LE QUOTIDIEN D'ORAN)

Les montants en dinar (DZD) ont été convertis en Dollar (US) au taux officiel du 02.08.2020

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional d'Alger (adresser les demandes à).
Clause de non-responsabilité

Le Service Économique Régional d'Alger s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : Service Économique Régional d'Alger

Adresse : 25 chemin Abdelkader Gadouche 16035 Hydra

Rédigée par : Darine Chenine

Revue par : Thibault Le Ruyet